Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260224-230226_01-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	9	11

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-trois décembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session extrordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme BELIN Solenn, Mme BERNARDON-VIOLETTE Géraldine, Mme BORKOWSKI Marianne, M. GOUËDIC Yann, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. HURPEAU Stéphane, M. LAMOUR Sébastien, Mme LE GARS Hélène et M. LE MEITOUR Hervé.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – BERNARDON-VIOLETTE Géraldine

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
M. GOBE Florent à Mme BERNARDON-VIOLETTE Géraldine
Mme MATEL Véronique à Mme LE GARS Hélène

Absent(s) Excusé (s) :
Mme KAKOL Hélène
M. CHAUVEL Bernard
M. MENEZ Lionel
M. TEXIER André

Date de la convocation : 17 février 2026.

Date d'affichage : 17 février 2026.

****

DELIBERATION N°230226-01 : ACQUISITION DE LA BOULANGERIE SISE 18 RUE PRINCIPALE 56500 LA CHAPELLE NEUVE A BAUD COMMUNAUTE

La commune de LA CHAPELLE NEUVE soucieuse de préserver et de dynamiser son tissu commercial de proximité, se trouve confrontée à la nécessité de maintenir une offre de services essentiels pour ses habitants. La boulangerie, cadastrée section AB n° 285 et 286 d'une surface de 202 m² sise au 18 Rue Principale, anciennement exploitée, constitue un commerce stratégique pour le bourg, répondant aux besoins quotidiens d'une population locale, notamment des personnes âgées, des familles et des nouveaux résidents.

Dans ce contexte, et conformément aux objectifs de la commune en matière d'aménagement et de revitalisation des centres bourgs, il apparaît essentiel d'acquérir ce bien pour :

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260224-230226_01-DE

- Garantir un service de proximité
- Lutter contre la désertification commerciale
- Valoriser un bâtiment situé en secteur stratégique
- Créer les conditions favorables à l'installation d'un artisan boulanger

Considérant que cette opération s'inscrit dans une démarche globale à l'économie locale.

Considérant que le conseil municipal, compétent en matière d'acquisition immobilière et de gestion du domaine communal, est fondé à autoriser le maire à engager les négociations avec Baud Communauté et à solliciter les subventions nécessaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité :

- **D'ACHETER à Baud Communauté les parcelles cadastrées section AB numéros 285 et 286 d'une surface de 202 m² correspondant à la boulangerie située au 18 Rue Principale à LA CHAPELLE NEUVE (rez-de-chaussée et sous-sol) au prix de 114 300 €**
- **DE CONFIER à un notaire le soin de rédiger l'acte de vente (les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur) et de procéder à la publication du transfert de propriété.**
- **D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS

